

Groupe d'Etude UTILISATEURS WAGONS

Amendements et adjonctions au CUU : feuille de proposition

Annexe 10, point 3.6 du CUU Révision

et, si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème)
Au point 3.6 de l'annexe 10, il n'est pas précisé comment on doit traiter les semelles débordantes.

2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point :

Pas de description de la méthode à appliquer pour éliminer le défaut en cas de semelles débordantes

3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU :

Le point 3.6 indique que les semelles débordantes doivent être traitées conformément à l'annexe 9. Celle-ci ne précise que « l'étiquetage » et « isoler le frein ». Pas de suite à donner lors du séjour en atelier.

4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé :

Le complément proposé indique comment les wagons doivent être traités en atelier

5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposés contribueront à résoudre le problème :

Cette proposition décrit la solution visant à remédier à l'avarie (pour l'instant, il n'existe qu'une référence à l'annexe 9 avec la « suite à donner » suivante : étiqueter et isoler le frein).

6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,....), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé) :

Effets positifs, réparation de l'avarie et description du traitement à prévoir lors du séjour en atelier.

7. Texte proposé (Modifications en bleu)

3.6 Lorsque des wagons présentent des semelles débordantes, il faut éliminer la cause du débordement après consultation du détenteur et sur instruction de celui-ci. S'il n'est pas possible de remédier à la cause, le wagon doit être traité conformément à l'annexe 9. Une semelle de frein est considérée comme débordante si, lorsqu'elle est appliquée, sa face extérieure atteint la face extérieure de la jante.